EAGLE
Eco Activists for Governance and Law Enforcement
Sénégal
Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

Rapport d'Activités
Décembre 2023

Sommaire

Points principaux 3
1 Investigations 4
2 Opérations 5
3 Légal 5
4 Media 8
5 Management 8
6 Relations extérieures 11
7 Conclusion 11

Points principaux

- Démarches administratives : **En DECEMBRE 2023**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers de renouvellement du projet d'accord de partenariat déposés auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes
- **Du 11 au 15 Décembre 2023**, la coordonnatrice de EAGLE SENEGAL a participé à la « **34th Interpol Wildlife Crime Working Group Meeting** » qui s'est tenue à Lyon. Cette session a vu la participation de 165 personnes issues de 56 nationalités dont 145 représentants de gouvernement et 20 ONG dont EAGLE. La Coordonnatrice a fait une présentation sur la corruption en matière faunique.
- Le tribunal d'instance hors classe de Dakar avait mis en délibéré à la date du 07 Décembre 2023 la cause opposant le ministère public et la Direction des Eaux et Forêts, de Chasse et de la Conservation des Sols contre Mor Talla DIAGNE pour importation, détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces intégralement protégées. Le délibéré a été prorogé successivement jusqu'au 18 Décembre 2023. A cette date, le tribunal d'instance hors classe de Dakar a condamné Mor Talla DIAGNE a une peine d'emprisonnement de deux (02) mois ferme, reçoit la constitution de partie civile de la Direction des eaux et forêts et les alloue la somme de 10.000.000 FCFA à titre de dommages et intérêts
- **Le 28 Décembre 2023,** EAGLE SENEGAL en collaboration avec le Centre National de Formation Judiciaire de le Police Nationale a assisté à une formation de sous-officiers de la Gendarmerie. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Le Capitaine de la Gendarmerie par ailleurs Directeur des études a prononcé les mots d'ouverture de la formation. Il a eu à féliciter l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage et sa collaboration avec la Gendarmerie Nationale. Quatre modules ont été présentés notamment sur la présentation de la criminalité faunique et du réseau EAGLE, le droit pénal faunique, la CITES et sur les techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique.
- Les activistes Guinéens continuent leur formation au Sénégal.

1 Investigations

Indicateur :

Nombre d'investigations ayant abouti à l'identification de nouvelles cibles	**18**
Investigations ayant abouti à une opération	**00**
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	**14**

- Au mois de décembre 2023, des enquêtes ont été menées dans les régions de Dakar et Thiès au Sénégal. Ces enquêtes visaient à lutter contre le trafic d'espèces intégralement et partiellement protégées dans le pays.
- Au total, 09 missions ont permis de réalisées 18 enquêtes dans les régions de Dakar et Thiès. Parmi ces enquêtes, dix (10) portaient sur les peaux des grands félins, de crocodile et d'éléphant tandis que les huit (08) autres étaient axées sur les anguilles.
- Les enquêtes menées sur les peaux des grands félins ont révélé des soupçons concernant certaines des 8 cibles enquêtées. Il semblerait qu'elles détiennent des peaux ou soient en relation directe avec les trafiquants. Quant aux enquêtes sur les anguilles, elles ont mis en lumière le fait que certaines de ces espèces ne sont pas élevées localement.
- Il est important de lutter contre ces trafics d'espèces protégées afin de préserver la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes.
- Le département investigation continue d'assurer la formation des enquêteurs guinéens stagiaires avec des missions régulières sur le terrain mais aussi la participation à l'opération du mois de novembre.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	**00**
Nombre de trafiquants arrêtés	**00**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

3 Légal

Indicateur

• Nombre de suivis d'audience (préciser le lieu et raison)	• **02** (Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar/ Affaire MP et DEFCCS c/ Mor Talla DIAGNE).
• Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	• **01** (Mor Talla DIAGNE à la maison d'arrêt de reubeus).
• Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	• **00**
• Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	• **01** (Mor Talla DIAGNE condamné par le Tribunal d'instance Hors Classe de Dakar pour importation et commercialisation de dépouilles et trophées d'espèces protégées sans autorisation).

02 audiences se sont tenues ce mois-ci, **00** trafiquant en détention provisoire, **00** trafiquant en liberté provisoire. **01** décision de justice, **01** trafiquant purge une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	• **00**
• Audition	• **00**
• Gardés à vue	• **00**
• Déferrement au parquet	• **00**
• Nombre de condamnés	• **01**
• Nombre de visite en prison	• **02**
• Nombre de condamnés ayant purgé leur peine	• **00**
• Nombre de personnes actuellement en prison	• **01** (Mor Talla DIAGNE à la Maison d'arrêt de Reubeus)

• Nombre jour passé en prison	• **40** jours (Mor Talla DIAGNE à la Maison d'arrêt de Reubeus)

- **Au mois de décembre 2023**, le département juridique a effectué deux (02) visites de prison à la Maison d'Arrêt de Reubeuss, a assisté à deux (02) suivis d'audience au Tribunal d'Instance Hors classe de Dakar et une (01) formation des Officiers de Police Judiciaire en stage au Centre National de Formation à la Police Judiciaire (CNFPJ).
- Il s'y ajoute que le Département juridique a, en plus de cela, mené des actions allant dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.

- **<u>Visite de prison</u>**
- **Le 04 et 15 décembre 2023**, le Département juridique a effectué successivement deux (02) visites de prison à la Maison d'Arrêt de Reubeuss de Dakar auprès d'un détenu condamné pour importation et commercialisation d'espèces protégées sans autorisation. Ces visites ont porté principalement sur quatre (04) points : sur la vie en prison dudit détenu, son état de santé, sur les regrets des infractions qu'il a commises et sa collaboration afin de permettre l'arrestation de ses complices et des trafiquants de faune.
- Suivant ces différents points, le détenu a affirmé qu'il est en bonne santé en dépit des conditions difficiles de sa détention. S'agissant de son amendement, il soutient avoir regretté foncièrement les actes qu'il a commis. Sur sa collaboration pour la dénonciation de ses complices, il continue à soutenir qu'il ne garde pas en mémoire les contacts de ses complices et s'engage à dénoncer, à sa sortie, toute personne impliquée dans le trafic illicite d'espèces sauvages.

- **<u>Audience</u>**
- **Le 14 décembre 2023,** s'est tenue au tribunal d'Instance Hors classe de Dakar, l'audience opposant le Ministère Public, la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols et Mor Talla DIAGNE. À cette audience le tribunal a prorogé le délibéré à la date du **18 décembre 2023**.
- Advenu ce jour, le Tribunal d'instance Hors classe de Dakar a vidé l'affaire en rendant la décision qui suit :

Statuant publiquement et contradictoirement contre le prévenu Mor Talla DIAGNE et à l'égard de la partie civile en matière correctionnelle et en premier ressort ; - En la forme

- Déclare l'action publique recevable et la procédure régulière ;
- Au fond
- Déclare le prévenu coupable des faits d'importation et de commercialisation d'espèces intégralement et partiellement protégées sans autorisation;
- Le condamne à une peine de deux (02) mois d'emprisonnement fermes ;
- Reçoit la constitution de partie civile de la DEFCCS ;
- Condamne le prévenu a lui payer la somme de 10.000.000 franc CFA au titre des dommages et intérêts ;
- Ordonne la confiscation des dépouilles et trophées saisis et les met à la disposition de la DEFCCS;
- Fixe la contrainte par corps au maximum.

- **Formation**
- **Le 28 décembre 2023**, le département juridique a assisté à une formation au niveau du Centre National de la Formation à la Police Judiciaire (CNFPJ) sis au Cours d'Application des Officiers de la Gendarmerie (COAG). Cette deuxième session de formation, destinée aux Officiers de Police Judiciaire en stage, s'est déroulée sous la présence effective de cinquante-neuf (59) sous-officiers de la Gendarmerie, d'unités différentes.
- Le Directeur des études a magnifié les activités d'EAGLE-Sénégal dans la lutte contre la criminalité faunique et a salué la participation active de l'ONG dans la formation des agents de la Gendarmerie. Le département juridique a présenté le module portant au droit pénal de la faune.
- Á la fin de la formation, des certificats ont été remis à chaque participant.

- **Formation juristes stagiaires**
- Le département juridique poursuit la formation des juristes en test. Á cet effet, ils ont assisté à la visite de prison et à la formation qui s'est tenue au CNFPJ.
- Les juristes en test ont eu également à faire des suivis d'audience au niveau du Tribunal d'Instance Hors Classe de Dakar dans l'affaire opposant le Ministère public, la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols et Mor Talla DIAGNE.
- **Dans le cadre de ses autres compétences, le Département Juridique a procédé :**
- À la formation de l'assistant à la Coordination en test pour le projet d'EAGLE-GUINEE relativement aux tâches qui incombent au département juridique conformément au manuel de procédure, à l'établissement des documents juridiques ainsi que le remplissage des bases de données du département juridique ;
- À l'évaluation orale de l'assistant à la Coordination en test sur les différents points de la formation.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 00**			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	**00**	**00**	**00**

- Au mois de décembre 2023, aucune opération n'a été réalisée. Le département média a toutefois procédé à la mise à jour du site web et de l'ICS.
- **Site Web et médias sociaux**

  Le Département média a fait la mise à jour des contenus du site web concernant la criminalité faunique. Le travail de veille et de mise à jour des plateformes des réseaux sociaux continue. Une veille médiatique a également été lancée.
- **Team Building**

  Un team building a été organisé à l'occasion du réveillon.

5 Management

Indicateur

Nombre de juristes en test	**02**
Nombre de media en test	**00**
Nombre d'enquêteurs en test	**02**
Nombre de comptable en test	**00**
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	**01**
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	**04**

- Démarches administratives : **En DECEMBRE 2023**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers de renouvellement du projet d'accord de partenariat déposés auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes

- **Du 11 au 15 Décembre 2023**, la coordonnatrice de EAGLE SENEGAL a participé à la « **34th Interpol Wildlife Crime Working Group Meeting** » qui s'est tenue à Lyon. Cette session a vu la participation de 165 personnes issues de 56 nationalités dont 145 représentants de gouvernement et 20 ONG dont EAGLE. La Coordonnatrice a fait une présentation sur la corruption en matière faunique.

- Le tribunal d'instance hors classe de Dakar avait mis en délibéré à la date du 07 Décembre 2023 la cause opposant le ministère public et la Direction des Eaux et Forêts, de Chasse et de la Conservation des Sols contre Mor Talla DIAGNE pour importation, détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces intégralement protégées. Le délibéré a été prorogé successivement jusqu'au 18 Décembre 2023. A cette date, le tribunal d'instance hors classe de Dakar a condamné Mor Talla DIAGNE a une peine d'emprisonnement de deux (02) mois ferme, reçoit la constitution de partie civile de la Direction des eaux et forêts et les alloue la somme de 10.000.000 FCFA à titre de dommages et intérêts.

- **Le 28 Décembre 2023,** EAGLE SENEGAL en collaboration avec le Centre National de Formation Judiciaire de le Police Nationale a assisté à une formation de sous-officiers de la Gendarmerie. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Le Capitaine de la Gendarmerie par ailleurs Directeur des études a prononcé les mots d'ouverture de la formation. Il a eu à féliciter l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage et sa collaboration avec la Gendarmerie Nationale. Quatre modules ont été présentés notamment sur la présentation de la criminalité faunique et du réseau EAGLE, le droit pénal faunique, la CITES et sur les techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique.

- Les activistes Guinéens continuent leur formation au Sénégal.

Photos 34th Interpol Wildlife Crime Working Group Meeting du 11 au 15 Décembre 2023 à Lyon

Photos de la formation du 28 Décembre 2023

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		**01**		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visio conférence
00	**00**	**01**	**03**	**00**

En **Décembre 2023**, **01** rencontre.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration et des opérations.

1. Le Directeur Adjoint de la maison d'arrêt de Reubeuss.

7 Conclusion

L'année 2023 a été clôturé en apothéose par une formation au centre national de formation de la police judiciaire et une décision de justice dans l'affaire de Mor Talla DIAGNE. Aucune une opération n'a été réalisée au mois de décembre. La coordonnatrice a participé à la 34th Interpol Wildlife Crime Working Group Meeting qui s'est tenue du 11 au 15 Décembre 2023 à Lyon. Les investigations se poursuivent sur l'ensemble du territoire national et portent principalement sur les espèces intégralement et partiellement protégées.

Sur le plan administratif, les démarches se poursuivent toujours pour le renouvellement de l'accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et la signature de l'accord avec la Direction Générale des Douanes.

EAGLE SENEGAL continue de suivre les dossier en cours et entend démarrer l'année 2024 avec des opérations mais aussi le renforcement de collaboration avec les différents partenaires sur le territoire national.